



**LA PLAINE**  
DES PALMISTES

**Affaire 12-030225**

Budget Principal de la ville – Annulation de titres de recettes émis pour les factures n°20160060076 et n°2017002439 à l'encontre de la SCEA MSND

NOTA. / . Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **28 janvier 2025** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **18**

**Absents : 08**

**Procurations : 03**

**Total des votes : 16**

**Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE**



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 FÉVRIER  
2025**

L'an deux mille vingt-cinq le **TROIS FÉVRIER** à **DIX-HUIT HEURE DIX MINUTES** le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

**ABSENT(S) :** Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE – Emilie NALEM conseillère municipale à Marie-Lourdes VELIA – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Héliette THIBURCE

## Affaire 12-030225

### Budget Principal de la ville – Annulation de titres de recettes émis pour les factures n°20160060076 et n°2017002439 à l'encontre de la SCEA MSND

Le Maire propose au conseil municipal d'examiner la demande de remises de dette de la part de Mme APAVOU Mauricia, présentée au nom de la SCEA MSND, pour un montant de 3 617,80 euros.

Par courrier du 3 décembre 2022, la SCEA avait ainsi demandé à la commune d'annuler les titres de recettes émis à son encontre (cf. pièces-jointes). Dans la correspondance, celle-ci rappelait que la facture d'eau faisait apparaître une surconsommation, due à une excavation réalisée par l'un des engins de la ville (casse sur une conduite d'eau).

Les archives de courriers électroniques datant de l'époque du fait dommageable sont disposées en annexe du présent rapport. Au sein de ces correspondances internes, on peut constater que la commune a reconnu sa responsabilité dans la casse de la conduite d'eau.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'accorder cette remise sollicitée par la SCEA MSND et de procéder à l'annulation totale des titres de recettes correspondants. Les références desdits titres sont reprises dans les annexes.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **2 contres** (Joan DORO, Victorien JUSTINE) et **5 abstentions** (Sabine IGOUFE, Héliette THIBURCE, Jean-Claude DAMOUR, Frédéric AZOR, Joëlle DELATRE),

- **INVITE** les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **ANNULE** les titres de recettes émis pour les factures n°20160060076 et n°2017002439 à l'encontre de la SCEA MSND,
- **APPROUVE** la régularisation totale au profit de la SCEA MSND,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous documents y afférent.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Johnny RAYET



---

**TR: DEMANDE DE DEGREVEMENT APAVOU**

---

À partir de Steven BAMBA <Steven.BAMBA@plaine-des-palmistes.fr>

Date Lun 27/01/2025 16:20

À Steven BAMBA <Steven.BAMBA@plaine-des-palmistes.fr>

2 pièces jointes (1 Mo)

lettre service des eaux PDP.pdf; atd eau +facture eau 2017.pdf;

**Steven Bamba**  
**Directeur général des services**  
**Directeur par Intérim des Ressources**

Ville de La Plaine Des Palmistes  
230 Rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes  
Téléphone: 0262 51 49 10 Fax: 0262 51 37 65  
Portable : 0692 20 73 23

@ : [steven.bamba@plaine-des-palmistes.fr](mailto:steven.bamba@plaine-des-palmistes.fr)

@ : [steven.bamba.dgs@gmail.com](mailto:steven.bamba.dgs@gmail.com) (adresse mail de secours)

Signature mail\_page-0001

**Avertissement :** le présent courriel et l'ensemble de ses pièces-jointes est strictement adressé au(x) destinataire(s) identifié(s). En cas de réception du message par erreur, il vous est demandé de le supprimer et d'en identifier immédiatement l'auteur. Tout avis ou opinion énoncé dans le présent e-mail est celui de son auteur exclusivement, et ne représente pas nécessairement l'avis ou l'opinion de la commune de La Plaine des Palmistes. Les agents de la commune de La Plaine des Palmistes, en tant qu'agents de droit public, sont soumis au strict respect de leurs obligations déontologiques dans le cadre de leurs communications par messagerie électronique. La commune de La Plaine des Palmistes décline toute responsabilité eu égard aux comportements, propos ou déclarations de ses agents qui contreviendraient à ces obligations

Actions

*En réponse au message de mauricia apavou, 28/11/2022*

**À :**

mauricia apavou [a.cia@hotmail.fr]

**Cc :**

François FRUTEAU de LACLOS; Steven BAMBA; Joan DORO

*Éléments envoyés*

vendredi 2 décembre 2022 08:33

Bonjour Mme APAVOU,

Suite à mon entretien avec M. Le Maire, et le Directeur Général des Services M. Bamba, concernant votre demande de remise gracieuse.

Je vous prie de bien vouloir adresser un courrier en ce sens à M. Le Maire, pour que nous puissions étudier la faisabilité.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM12-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025

Je reste à votre disposition si besoin.

Cordialement,

Cordialement,

M. LEBON Cédric

Directeur des Services Techniques et Environnement.

Ville de La Plaine Des Palmistes  
230 Rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes  
Téléphone: 0262 51 49 10 Fax: 0262 51 37 65  
Portable : 0692 99 24 05  
@ : [cedric.lebon@plaine-des-palmistes.fr](mailto:cedric.lebon@plaine-des-palmistes.fr)

### Echange mail entre Jean Fred DAMOUR et Daniel Gauvin sur le sujet APAVOU en novembre 2018

M. DAMOUR

lundi 19 novembre 2018 09:04

Bjr,

Nous (bien vérifier notre responsabilité auprès de notre service technique) serions fautifs suite à un dégât causé par la création d'une déviation d'eau pluviale. Vu avec le maire et si notre responsabilité est engagée, il faudra lui imputer une consommation normale et en informer la requérante.

Cdlt

-----Message d'origine-----

De : Daniel GAUVIN

Envoyé : lundi 19 novembre 2018 08:25

À : Jean-Fred DAMOUR

Cc : Jean Marie ARMAND; jessica JD. Dalleau

Objet : Réclamation APAVOU MAURICIA

Bonjour

Ci-joint le courrier de réclamation de Mme APAVOU, Une omission de ma part, car je ne m'étais pas attardé à donner suite au vu de la note de Mr le Maire,

Est-ce que je dois préparer l'annulation de la facture?

Cdt.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM12-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025

Daniel GAUVIN

Responsable du service « Eaux et Assainissement » Mairie de la Plaine des Palmistes Mobile : 06 92 03 11 79 Tel : 02 62 58 59 00 Fax : 02 62 58 23 32 eau@plaine-des-palmistes.fr

-----Message d'origine-----

De : SCANTOMAIL [<mailto:informatique@plaine-des-palmistes.fr>]

Envoyé : vendredi 16 novembre 2018 10:43 À : Daniel GAUVIN Objet : Document scanné 16/11/2018 10:43

Numérisé depuis MFP07686405

Date : 16/11/2018 10:43

Pages : 2

Résolution : 200x200 DPI

-----  
Votre document numérisé en PJ

[<http://www.ville-plainedespalmistes.fr/pdp/wp-content/uploads/2014/11/Logo-pdp-114-1144.png>] Ville de la Plaine Des Palmistes

230 Rue de la République

97431 la Plaine des Palmistes

Téléphone: 0262 51 49 10 Fax: 0262 51 37 65 [www.ville-plainedespalmistes.fr](http://www.ville-plainedespalmistes.fr)<<http://www.ville-plainedespalmistes.fr>>

mairie@plaine-des-palmistes.fr<<mailto:mairie@plaine-des-palmistes.fr>>

Ville de La Plaine Des Palmistes

230 Rue de la République 97431 La Plaine des Palmistes

Téléphone: 0262 51 49 10



*Avertissement : le présent courriel et l'ensemble de ses pièces-jointes est strictement adressé au(x) destinataire(s) identifié(s). En cas de réception du message par erreur, il vous est demandé de le supprimer et d'en identifier immédiatement l'auteur. Tout avis ou opinion énoncé dans le présent e-mail est celui de son auteur exclusivement, et ne représente pas nécessairement l'avis ou l'opinion de la commune de La Plaine des Palmistes. Les agents de la commune de La Plaine des Palmistes, en tant qu'agents de droit public, sont soumis au strict respect de leurs obligations déontologiques dans le cadre de leurs communications par messagerie électronique. La commune de La Plaine des Palmistes décline toute responsabilité eu égard aux comportements, propos ou déclarations de ses agents qui contreviendraient à ces obligations.*

Ville de La Plaine Des Palmistes

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM12-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025

230 Rue de la République 97431 La Plaine des Palmistes  
Téléphone: 0262 51 49 10



*Avertissement : le présent courriel et l'ensemble de ses pièces-jointes est strictement adressé au(x) destinataire(s) identifié(s). En cas de réception du message par erreur, il vous est demandé de le supprimer et d'en identifier immédiatement l'auteur. Tout avis ou opinion énoncé dans le présent e-mail est celui de son auteur exclusivement, et ne représente pas nécessairement l'avis ou l'opinion de la commune de La Plaine des Palmistes. Les agents de la commune de La Plaine des Palmistes, en tant qu'agents de droit public, sont soumis au strict respect de leurs obligations déontologiques dans le cadre de leurs communications par messagerie électronique. La commune de La Plaine des Palmistes décline toute responsabilité eu égard aux comportements, propos ou déclarations de ses agents qui contreviendraient à ces obligations.*

**SCEA MSND /Madame APAVOU MAURICIA  
63 B RUE DES ARUMS  
97431 PLAINE DES PALMISTES**



**Monsieur le Maire ,  
Ville de La Plaine Des Palmistes  
230 Rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes**

**Plaine des Palmistes, le 03 Décembre 2022**

**Objet: Demande de dégrèvement de facture**

Monsieur le Maire ,

Suite à notre rencontre sur le site de construction de l'Hôtel Msnd à la Plaine des Palmistes , nous avons évoqué la facturation pour une surconsommation d'eau due à l'excavation d'une des pelleuses de la ville lors des travaux d'enfouissement de conduites d'eau.

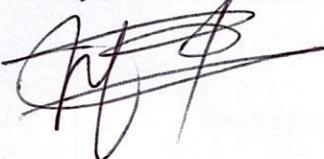
La facturation d'eau a été établie par la régie communale de la ville qui était en charge de la distribution d'eau.

Je sollicite votre bienveillance pour le dégrèvement des factures auprès des services concernés, je vous prie de trouver la copie des factures correspondantes en pièces jointes (pièces 1 et 2) ainsi que l'avis émis par le service de recouvrement.

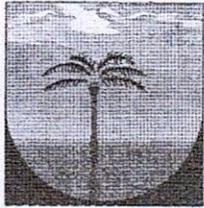
Vous remerciant par avance pour votre intervention en vue du dégrèvement des sommes dues , je reste à votre disposition pour tout complément d'information .

Dans l'attente de votre intervention , Monsieur le Maire , je vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.

**Madame APAVOU Mauricia  
P /o ,la SCEA MSND**



Pièce A



LA PLAINE DES PALMISTES

COMMUNE DE LA PLAINE  
DES PALMISTES

SERVICE DES EAUX  
Tél : 02 62 51 49 10  
du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et 13h00 à 16h15  
Astreinte : 06 92 67 12 78

**FACTURE N° 2016006076**

Adresse et lieu desservis :

RUE BRAS PATIENCE  
2EME VILLAGE  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

LA PLAINE DES PALMISTES

Référence à rappeler dans toute correspondance

N° abonné: **04346**

N° dossier: **05 04346 0002265**

Adresse de paiement :

Régie - Mairie Plaine des Palmistes  
230 RUE DE LA RÉPUBLIQUE  
97431 LA PLAINE DES  
PALMISTES

**LE 30/12/2016**

Expéditeur: Service des Eaux - Mairie Plaine des  
Palmistes  
230 RUE DE LA RÉPUBLIQUE  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Nom et prénom de l'abonné  
**SCEA MSN'D (APAVOU MOUTIEN Mauricia)**  
**91 B RUE DU BOIS DE NEFLES**  
**RESIDENCE LES NEFLES**  
**97400 Bois de Nèfles (Saint-Denis)**

**FACTURATION CONSOMMATION EAU POTABLE**

**DU 01/07/2016 AU 31/12/2016**

N° du Compteur	Index précédent	Nouvel index	Conso. (m³)
E09MA974953C	14/06/16 11442	25/11/16 13720	2278

2ème Semestre 2016

Consommation Réelle

Réf.	Désignation	Qté	P. Unitaire	T.V.A.	Montant H.T.
ABON	Distribution de l'eau Abonnement	1	25,00 €	2.1 %	25,00 €
T1	Tranche 1 - de 0 à 45 M3	45	0,75 €	2.1 %	33,75 €
T2	Tranche 2 - de 46 à 90 M3	45	0,80 €	2.1 %	36,00 €
T3	Tranche 3 - de 91 à 120 M3	30	1,20 €	2.1 %	36,00 €
T4	Tranche 4 - de 121 à 240 M3	120	2,00 €	2.1 %	240,00 €
T5	Tranche 5 - > 240 M3	2038	0,55 €	2.1 %	1 120,90 €
	Sous-Total				1 466,65 €

\* Taux voté par l'office de l'eau (0,0075 euro) majoré par le coefficient de non valeur qui prend en compte :  
Le rendement technique du réseau (fuites) mais également de manière plus marginale le rendement qu'on pourrait  
qualifier de comptable c'est à dire les vols, détournements, impayés et dysfonctionnements des systèmes de  
comptage \*

<b>Total H.T.</b>	<b>1 491,65 €</b>
<b>Total T.V.A.</b>	<b>31,34 €</b>

1er semestre 2016	1568 m³
2ème semestre 2015	945 m³
1er semestre 2015	1266 m³

**NET À PAYER 1 522,99 €**

**MONTANT TOTAL À PAYER AVANT LE 17/02/2017**

NB - Réglez régulièrement vos factures. A défaut de paiement, l'abonné risque la fermeture du ou des compteurs sans avis préalable.  
Les chèques devront être libellés à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

SCEA MSN'D (APAVOU MOUTIEN Mauricia)  
91 B RUE DU BOIS DE NEFLES  
RESIDENCE LES NEFLES  
97400 Bois de Nèfles (Saint-Denis)

(Partie détachable à joindre impérativement à tout règlement)

Abonné n°: **04346**

Dossier : **05 04346 0002265**

**FACTURE N° 2016006076**

**MONTANT TOTAL TTC 1 522,99 €**

Adresse et lieu desservis :

RUE BRAS PATIENCE  
2EME VILLAGE  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

**MONTANT TOTAL À PAYER AVANT LE 17/02/2017**

2ème Semestre 2016

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM12-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025

PIECE 2



LA PLAINE DES PALMISTES

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

SERVICE DES EAUX  
Tél : 02 62 51 49 10  
du lundi au vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et 13h00 à 16h15  
Astreinte : 06 92 67 12 78

FACTURE N° 2017002439

Adresse et lieu desservis :

RUE BRAS PATIENCE  
2EME VILLAGE  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

LA PLAINE DES PALMISTES

Référence à rappeler dans toute correspondance

N° abonné: 04346

N° dossier: 05 04346 0002265

Adresse de paiement :

Régie - Mairie Plaine des Palmistes  
230 RUE DE LA RÉPUBLIQUE  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

LE 12/07/2017

Expéditeur: Service des Eaux - Mairie Plaine des Palmistes  
230 RUE DE LA RÉPUBLIQUE  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Nom et prénom de l'abonné  
SCEA MSN'D (APAVOU MOUTIEN Mauricia)  
91 B RUE DU BOIS DE NEFLES  
RESIDENCE LES NEFLES  
97400 Bois de Nèfles (Saint-Denis)

FACTURATION CONSOMMATION EAU POTABLE

DU 01/01/2017 AU 30/06/2017

N° du Compteur	Index précédent	Nouvel index	Conso. (m³)	
E09MA974953C	25/11/16	13720	11/07/17	15701
				1981

1er Semestre 2017

Consommation Réelle

Réf.	Désignation	Qté	P. Unitaire	T.V.A.	Montant H.T.
ABON	Distribution de l'eau Abonnement	1	25,00 €	2.1 %	25,00 €
T1	Tranche 1 - de 0 à 45 M3	45	0,75 €	2.1 %	33,75 €
T2	Tranche 2 - de 46 à 90 M3	45	0,80 €	2.1 %	36,00 €
T3	Tranche 3 - de 91 à 120 M3	30	1,20 €	2.1 %	36,00 €
T4	Tranche 4 - de 121 à 240 M3	120	2,00 €	2.1 %	240,00 €
T5	Tranche 5 - > 240 M3	1741	0,55 €	2.1 %	957,55 €
	Préservation des ressources en eau (office de l'eau)	1981	0,02 €	2.1 %	32,09 €
	Sous-Total				1 335,39 €
	Organismes publics				
	Lutte contre la pollution (office de l'eau)	1981	0,11 €	2.1 %	217,91 €

\* Taux voté par l'office de l'eau (0,0075 euro) majoré par le coefficient de non valeur qui prend en compte :  
- Le rendement technique du réseau (fuites) mais également de manière plus marginale le rendement qu'on pourrait qualifier de comptable c'est à dire les vols, détournements, impayés et dysfonctionnements des systèmes de traitement \*

Total H.T.	1 578,30 €
Total T.V.A.	33,16 €

2ème semestre 2016	2278 m³
1er semestre 2016	1568 m³
2ème semestre 2015	945 m³

dont coût de l'abonnement : 25,52500 €  
prix du litre d'eau hors abonnement : 0,00080 €

NET À PAYER	1 611,46 €
-------------	------------

MONTANT TOTAL À PAYER AVANT LE 31/08/2017

NB - Réglez régulièrement vos factures. A défaut de paiement, l'abonné risque la fermeture du ou des compteurs sans avis préalable.  
Les chèques devront être libellés à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC

SCEA MSN'D (APAVOU MOUTIEN Mauricia)  
91 B RUE DU BOIS DE NEFLES  
RESIDENCE LES NEFLES  
97400 Bois de Nèfles (Saint-Denis)

(Partie détachable à joindre impérativement à tout règlement)

Abonné n°: 04346

Dossier : 05 04346 0002265

FACTURE N° 2017002439

MONTANT TOTAL TTC 1 611,46 €

Adresse et lieu desservis :

RUE BRAS PATIENCE  
2EME VILLAGE  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

MONTANT TOTAL À PAYER AVANT LE 31/08/2017

1er Semestre 2017

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM12-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Notification de saisie administrative  
à tiers détenteur**



FINANCES PUBLIQUES

**Références à rappeler :**

Collectivité : LA PLAINE DES PALMISTES  
Acte : 5506997713  
Débiteur : 1300454195  
MME APAVOU MAURICIA  
Montant Acte : 3 617,80 Euro

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
TRES. SAINT-BENOIT MUNICIPALE  
3 RUE RAYMOND BARRE CS 81016  
CS 81016  
97470 SAINT BENOIT

3119-046488-0093-0



**Contactez, pour toute information :**

TRES. SAINT-BENOIT MUNICIPALE

**Références bancaires :**

BDFEFRPPCCT/FR6430001000647D330000000003  
Tél : 02 62 50 11 10  
Courriel : t104003@dgfip.finances.gouv.fr  
Ouvert : DU LUNDI AU VEND. DE 7H30 À 12 H

MME APAVOU MAURICIA  
63 B RUE DES ARUMS  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Madame, Monsieur,

En application de l'article L 1617-5 7° du code général des collectivités territoriales, j'ai demandé ce jour à :

- Votre banque : CAISSE D EPARGNE CEPAC ,  
PL ESTRANGIN PASTRE, 13254 MARSEILLE CEDEX 06 ,  
 Votre employeur :  
 Votre débiteur :

de verser à ma caisse, dans la limite des sommes qu'il détient pour votre compte ou dont il est débiteur envers vous, le montant des créances, rappelées ci-après, dont vous êtes actuellement redevable à l'égard de : LA PLAINE DES PALMISTES

Dans la mesure où la saisie administrative à tiers détenteur porte sur un compte courant, de dépôt ou d'avance, je vous informe que votre banque doit laisser à disposition du débiteur personne physique, dans la limite du solde créditeur du ou des comptes au jour de la saisie, une somme à caractère alimentaire d'un montant égal au montant forfaitaire, pour un allocataire seul, mentionné à l'article L. 262-2 du code de l'action sociale et des familles en application de l'article L. 162-2 du code des procédures civiles d'exécution.

Toute contestation relative au présent acte doit être formulée dans les conditions fixées par l'article L 1617-5-1° et 2° du code général des collectivités territoriales (voir page 2).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A SAINT-BENOIT, le 25/05/2022,

Le comptable public,

KOUPAKI ODJEDIRAN JOSQUIN

**DÉTAIL DES SOMMES DUES**

NATURE DE LA DETTE	MONTANT
2017/- T 71598910013 23/03/2017-V2016006076	1 522,99
2017/- T 71609570013 06/11/2017-V2017002439	1 611,46
2018/- T 71613560013 10/04/2018-V2017006531	483,35
TOTAL	3 617,80
FRAIS	0,00
ACOMPTES VERSES	0,00
<b>TOTAL RESTANT DÛ :</b>	<b>3 617,80</b>

Pour les données vous concernant, le droit d'accès et de rectification prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable public dont émane le présent document. Le cas échéant, les informations portées sur le présent courrier sont susceptibles d'être transmises à l'organisme ordonnateur.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20250203-DCM12-030225-DE  
Date de télétransmission : 06/02/2025  
Date de réception préfecture : 06/02/2025

RV01 V2.0 12022021